

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. John VAUDAN, domicilié à Le Châble, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après et, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	service traiteur, sis sur la parcelle N° 30, folio 1, au lieu-dit "Quartier de la Vignette"	
Adresse	:	Avenue de la Gare 7	
Enseigne	:	"LA MAIN GOURMANDE"	
Prestations	:	service de produits alimentaires cuisinés, boissons sans alcool, à l'emporter, lié à un service traiteur (art. 3, al. 1, let. d, LHR)	
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au samedi	: 10 h.00 à 18 h.00
		Dimanche	: fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation	

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 1^{er} juin 2015.

Monthey, le 1^{er} mai 2015

L'Administration communale